

Route Nationale 191.

Une note chiffrée ultérieure, établie par le service des Ponts et Chaussées, précisera l'évaluation des dépenses à inscrire pour ce programme.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 11 Heures.

## Séance du Seize Novembre mil neuf cent soixante cinq

Le seize novembre mil neuf cent soixante cinq à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune de Cenacq, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de son maire.

Membres présents: cb. Robert mairie, Judith et Gilbert Adjoints, Madolette, Dhont, Gilles, Roy, Louet, Lument, Nice, Groulx, Legrand, Cinauflet, Hbot, formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents: cb. Bhangenet qui donne pouvoir à éboueur Robert, cb. H. Rabien et Baulieu.

Secrétaire: cb. Madolette

P.M) M. R.  
Louet M. C. O.  
H. Rabien Cinauflet  
Syndicat H.S.M.  
  
Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. éboueur Robert demande qu'une rectification y soit apportée concernant les observations de éboueur Cinauflet sur le projet de création d'une cantine scolaire. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est débattu, adopté. Il appelle:

1<sup>e</sup>. Syndicat H.S.M.: Le conseil approuve à l'unanimité la demande de retrait du syndicat présentée par la commune de Janville sur Juine.

2<sup>e</sup>. Rapport de la commission des finances du 13 octobre et du 16 octobre.

Rapporteur: cb. Nice

Après lecture de ces rapports le conseil à l'unanimité décide :

1<sup>e</sup>). de prendre en charge la facture ébouage pour 8409,62 francs sous réserve de vérification par cb. Baile, Ingénieur.

2<sup>e</sup>). de dégager un crédit de 60.000,00 francs finançant la cantine scolaire.

3<sup>e</sup>). de priver l'allocation logement du personnel enseignant dépourvu de logements de fonctions.

4<sup>e</sup>). d'ouvrir un crédit de 6.000,00 francs permettant à 16 enfants des écoles <sup>de partir</sup> à la Noël, en vacances de neige, tous frais payés par la commune.

5<sup>e</sup>). d'approuver la 4<sup>e</sup> tranche du projet d'assainissement mis

## Commission Voirie.

en adjudication le 15 décembre.

- 6°) d'octobre 15000,00 de crédits à la réfection de la rue du R.  
3°) Rapport de la Commission de la voirie du 15 octobre et 19 octobre

ab<sup>2</sup> Violette : Rapporteur.

Après lecture à l'unanimité le conseil décide :

- 1°) de procéder au remplacement des lampes à incandescence par des lampes à vapeur de mercure.

- 2°) de charger le conseil d'une étude sur le coût et d'une recherche de financement permettant la réalisation éventuelle du programme éclairage public présenté par la commission.

- 3°) de rapporter sa décision précédente où il proposait dans le cadre des travaux à subvention complémentaire pour les années 1966 et 1967, le chemin Rural n° 25 et le chemin Vicinal n° 2. A l'unanimité il estime aujourd'hui qu'il ne lui appartient absolument pas d'assumer cette charge. En effet ces chemins vicinaux ont perdu tout caractère de voie communale au bénéfice de routes à liaison inter-communale devenant aussi simplement dérivation du C.I 153. Le conseil tient à attirer l'attention sur cette situation paradoxe.

Observations: M. Goudy : numéotrage de la rue des bâties : accepté

M. Faumont : limitation de vitesse signalisation

Route Nationale 191 : renvoi à la commission

M. Ghont : impossibilité de mettre l'échelle de la compagnie des Sapeurs Pompiers à disposition M. Horne ; renvoi à la commission.

M. Judith : essai de consommation sur l'emploi de l'éclairage public de 18 heures à 8 heures : accord pour poursuite de l'expérience.

## Commission Sports et loisirs

- 4°) Rapport de la Commission Sports et loisirs : du 29 octobre 1965

Rapporteur : M. Louet.

Après lecture, le conseil décide à l'unanimité d'approuver la création d'un cours de solfège municipal gratuit. Le crédit de fonctionnement figurera au budget additionnel à la rubrique 64 foyer culturel.

- 5°) Demande de subventions présentée par

1°) artistes de notre région : accordé 50,00 francs.

2°) prévention routière : accordé 20,00 francs.

- 6°) Centres Sociaux Educatifs

Le conseil prend connaissance de la décision favorable prise par la commission d'équipement de l'Isonne concernant la délibération du 26 janvier 1965 où il demandait l'inscription à la loi programmme d'équipement sportif et socio-éducatif 1966-1970 d'un centre socio-

Prefecture de l'Yonne Direction de l'administration communale 1 Bureau n° 00688 - Bureau éponymes  
le 16 FEV 1966 le Préfet pour le Préfet et  
par délégation de l'Intendant de l'administration communale - signé : illisible

## Demande de subventions

Prefecture de l'Yonne Direction de l'administration communale 1 Bureau n° 02776 - Bureau éponymes  
le 20 DEC 1965 le Préfet pour le Préfet par  
délégation de l'Intendant de l'administration  
communale - signé : illisible

## Centres Sociaux Educatifs

m² 6265  
17 DEC 1965  
Délégation  
ministre

62755  
17 DEC 1965  
le Directeur

Bro

Dis

Jalim  
Jota  
par

et d'une  
eventuelle  
commission  
ait dans  
e pour les  
de chemin  
un qui il  
échange.  
acte de  
inter-con.  
J 153. Le  
ion para-  
nâtrier: accepté  
alisation  
de la  
M. Monice;  
emploi de  
id pour pour.  
1965  
uer la création  
ctionnement  
n culturel.

me du Rû.  
19 octobre  
descence

éducatif type 1 estimé à 119 250,00 francs.  
Le conseil note avec satisfaction le développement des activités sportives sur le stade municipal. Il apprécie particulièrement la présence des enfants le jeudi et le mardi, la formation d'une section d'athlétisme et d'une équipe de rugby.

### Indemnité de gestion et indemnité spéciale et annuelle de gestion. Préparation des documents budgétaires.

n° 62656 - Vu et approuvé par le préfet et par la direction de l'école communale - signé: illisible  
13 DEC 1965 - Pour le préfet et pour la direction de l'école communale - signé: illisible

n° 62755 - Vu et approuvé par le préfet et par la direction de l'école communale - signé: illisible  
17 DEC 1965 - Pour le préfet et pour la direction de l'école communale - signé: illisible

### Travaux et maine

Dans le cadre de la circulaire 2794 du 24 août 1965 DAC 1<sup>er</sup> bureau, le conseil à l'unanimité décide que les crédits nécessaires seront ouverts au budget: 120,00 francs pour la préparation des documents 337,00 francs pour l'indemnité de gestion destinée à M. Léonard Receveur communal.

### 8) Travaux de la cité. Honoraires architecte.

Après lecture de la lettre 3934 du 29.10.65, DAC 1<sup>er</sup> bureau, Préfecture de l'Yonne, considérant que l'imputation de la dépense des honoraires d'architecte s'élèvent à 12.142,00 francs n'a pas été comprise dans le projet d'adjudication approuvée par le conseil communal du 8 juin pour 283.620,00 francs, décide à l'unanimité l'inscription de cette dépense au budget.

Observations: M. Léonard et Violette assistent régulièrement aux rendez-vous de chantier. Ils font à leurs collègues le point sur l'avancement des travaux. Une discussion s'engage sur l'issue de laquelle il est confirmée la volonté du conseil unanime de n'avoir à supporter des "travaux supplémentaires" sur les chantiers en cours (maison, école, gendarmerie, voirie).

### 9c) Distribution d'eau.

Après lecture par le maire d'un projet de travail destiné à améliorer la distribution dans le cadre du contrat de ferrage récemment renouvelé avec la S.T.E.E., celui-ci confirme que la Société Concessionnaire s'engage à effectuer à ses frais les travaux d'alimentation sur 300 mètres environ pour 14 abonnés, route de Bheuannes. La commune participant seulement aux frais supplémentaires nécessités par un changement dans la section de tuyauterie due à la pose d'un poteau incendié de l'autre côté de la Route Nationale 191: adopté.

### 10) Alimentation en eau potable. Renforcement par château d'eau: 2000 m<sup>3</sup>. Dossier d'adjudication

Après lecture du dossier par la commission des travaux et la commission des finances et après que le rapport de l'ingénieur du génie Rural des eaux et des Forêts, annexé au dossier sous la rubrique 1, ait été communiqué à chaque membre du conseil par photocopie, le maire résume l'ensemble des éléments de discussion retenus à ce jour et qui figurent dans les attendus des 3 délibérations.

### Alimentation en eau potable. Renforcement par château d'eau

ration qui il propose au conseil d'adopter.

Le conseil entend les observations de chacun et notamment de M. Bumant qui avait une insuffisance de débit dans le forage; de M. Dhont sur l'incidence de ce problème en regard de la sécurité; de M. Gilles sur l'importance de la dépense; de M. Gibert sur la nécessité d'une réserve d'eau importante; de M. Violette sur la partie technique; de M. Roy sur la station de pompage; de M. Alice sur la puise du m<sup>3</sup>; de M. Flot sur la pression; de M. Encauflet sur une taxe de raccordement allégeant la puise de consommation; de M. Louet sur l'accroissement de la population; de M. Goudy sur l'incidence du relevé des consommations des 5 dernières années; de M. Legrand sur la construction du château d'eau.

#### 1<sup>re</sup> délibération:

Monsieur le maire expose que, en raison de l'urbanisation de la commune, un renforcement général des ouvrages et installations pour l'alimentation en eau potable est devenu indispensable.

Dans cette perspective un nouveau forage sera réalisé au titre des recherches d'eau subventionnées par le District de la Région de Paris pour recevoir l'ensemble des besoins prévisibles à moyen terme.

Pour ailleurs, devant l'insuffisance du réservoir actuel dont la capacité est de 200 m<sup>3</sup> et dont la hauteur ne permettrait pas d'alimenter correctement les habitations à plusieurs niveaux construites ou à construire le long de la route nationale n° 191, il convient d'envisager la construction d'un nouveau réservoir avec son raccordement au réseau actuel.

Il indique que le dossier établi par le Service du Génie Rural et relatif à une première phase des travaux de renforcement, comprend essentiellement :

- la construction d'un réservoir de 2.000 m<sup>3</sup> sur tour de 30 mètres
- le raccordement par une canalisation de 300 m. au réseau actuel

Ce réservoir permettra de faire face aux consommations de pointe; il sera prévu pour recevoir les eaux provenant du forage supplémentaire qui sera réalisé sur le même terrain.

Le détail estimatif du dossier fait apparaître une dépense de 605.000 qui a fait l'objet d'une inscription au programme complémentaire du 1<sup>er</sup> Plan du ministère de l'Agriculture, ainsi qu'au programme 1965 du District de la région de Paris.

Le financement s'établirait comme suit:

Subvention du ministère de

l'Agriculture ..... 15% ..... 90.750

Subvention du District ..... 60.500 ..... 151.25

Prêt de la Banque des Dépôts et Consignations ..... 453.75

605.000

Vu et  
Versailles,  
Pour le Prof  
L'Administrat  
Le chef de

Je plus, une subvention du Département versée en annuités permettra d'alléger les charges correspondantes au piet de la baisse des Dépôts et Consignations.

Compte tenu de la consommation prévisible, cette charge serait équilibrée par une surtaxe sur le prix du m<sup>3</sup> d'eau dont la valeur serait d'environ 0,20 f.

Le conseil municipal  
où l'exposé du cbaine  
après avoir délibéré

Décide

- 1<sup>e</sup>) d'approuver le projet établi par le Service du Génie Rural relatif au renforcement des ouvrages et installations pour l'alimentation en eau potable;
- 2<sup>e</sup>) d'approuver le financement tel qu'il a été exposé ci-dessus;
- 3<sup>e</sup>) de s'engager à maintenir en bon état les ouvrages subventionnés.

#### 2<sup>e</sup> délibération:

Abonneur le cbaine expose que pour faire face à l'augmentation de la consommation, la commune se voit obligée d'entreprendre d'importants travaux de renforcement des installations.

Une première tranche de travaux d'un montant de 60.500 frs. étudiée par le Service du Génie Rural va être entreprise très prochainement. Cette tranche qui permettra surtout la construction d'un nouveau réservoir, devra suivre des travaux de renforcement du réseau proprement dit, etc...

Abalgré les subventions, la partie de la dépense restant à la charge de la commune est encore importante et ne pourra être couverte entièrement par la surtaxe que le conseil municipal va être amené à voter.

Monsieur le cbaine propose qu'en conséquence les frais de branchement soient majorés d'une somme forfaitaire de 450 frs par abonné nouveau.

Le conseil,

où l'exposé de cb. le cbaine,

après en avoir délibéré, décide :

- les frais de branchement de tout nouvel abonné seront majorés au profit de la commune pour la réalisation des travaux de renforcement des installations communales, d'une somme forfaitaire de 450 francs versée préalablement aux travaux de branchement.

#### 3<sup>e</sup> délibération:

Abonneur le cbaine rappelle qu'il importe de prêter le renforcement des installations de distribution de la Commune

Il précise qu'il convient en conséquence de désigner un

Vu et approuvé  
Versailles le 3 février 1966  
Pour le Prof. P. le Directeur de  
l'Administration communale  
Le chef de Bureau signe : illisible

151.250  
453.750  
605.000

Ingenieur - Conseil chargé de la direction et de la surveillance de ces travaux et de l'étude du projet.

Il rappelle que le Service du Génie Rural s'est déjà préoccupé de ce problème et est d'ailleurs chargé par le Département, de la direction d'exécution d'un nouveau forage au titre des recherches d'eau entreprises par le District de la région de Paris.

Il suggère donc qu'il soit fait appel au Service du Génie Rural pour assurer l'étude du projet, la direction et la surveillance des Travaux réalisant l'adduction en eau de la Commune.

Il fait part des conditions définies par la loi du 26 juillet 1955 (n° 55-985) et par l'arrêté ministériel du 17 avril 1958 en vue de l'intervention des fonctionnaires du Génie Rural dans les affaires intéressant les collectivités publiques.

Le maire rappelle que la rémunération du Service du Génie Rural est calculée en appliquant au montant des dépenses les pourcentages suivants :

- jusqu'à 20.000 f.	4 %
- de 20.000 f. à 200.000 f.	3 %
- de 200.000 f. à 1.000.000 f.	2 %

Il précise d'autre part, que le montant de la dépense à prévoir est de l'ordre de 605.000 f.

Le Conseil Municipal,

vu l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, décide

1<sup>o</sup>) de confier au Service du Génie Rural, 8 rue Danielle Casanova à Paris 1<sup>e</sup>, l'étude du projet, la direction et la surveillance des Travaux de réalisation en eau de la Commune,

2<sup>o</sup>) de renoncer en faveur des fonctionnaires du Génie Rural à l'exercice de la responsabilité décennale prévue par les articles 1792 et 2270 du Code Civil;

3<sup>o</sup>) de demander à Monsieur le Préfet de Seine et Marne de bien vouloir approuver cette délibération et autoriser le Service du Génie Rural à exécuter la mission qui lui est confiée.

À l'appel de leurs noms, chacun des conseillers exprime son vote. Les trois délibérations sont approuvées à l'unanimité.

Le maire à une question de M. Goudy précise que la taxe de raccordement est payable par abonné et dans le cas de lotissement d'immeubles ou appartements ou locaux assimilés qui formaient donner lieu à un seul compteur d'eau avec répartition des charges entre les différents locataires ou associés ou co-propriétaires, autant de fois qu'il y aura de locataires, de co-propriétaires, d'associés etc. réunis sur un même compteur. Cette interprétation qui concorde le vote du projet de chèque d'eau et de la taxe de raccordement qui y est consécutive, réglera

Prefecture de l'Yonne

Direction de l'Administration Communale

2<sup>e</sup> Bureau N° 00359. Vu et approuvé

Corbel Yonne le 26 janvier 1966

Le Préfet

Pour le Préfet le Secrétaire général

Signe : illisible

l'approbation unanime des membres présents du Conseil.

### Questions diverses

#### 11<sup>e</sup>) Questions diverses:

lettre de remerciements de M. Giraud d'Irancy qui a reçu la médaille militaire au cours de la cérémonie du 11 novembre et fait un don de 50,00 francs à la bâtie des écoles. Le Conseil remercie M. Giraud.

Élections présidentielles: Le Conseil forme ses bureaux de vote et de dépouillement.

Adjudication du 15 décembre: Le Conseil désigne deux membres au bureau d'adjudication.

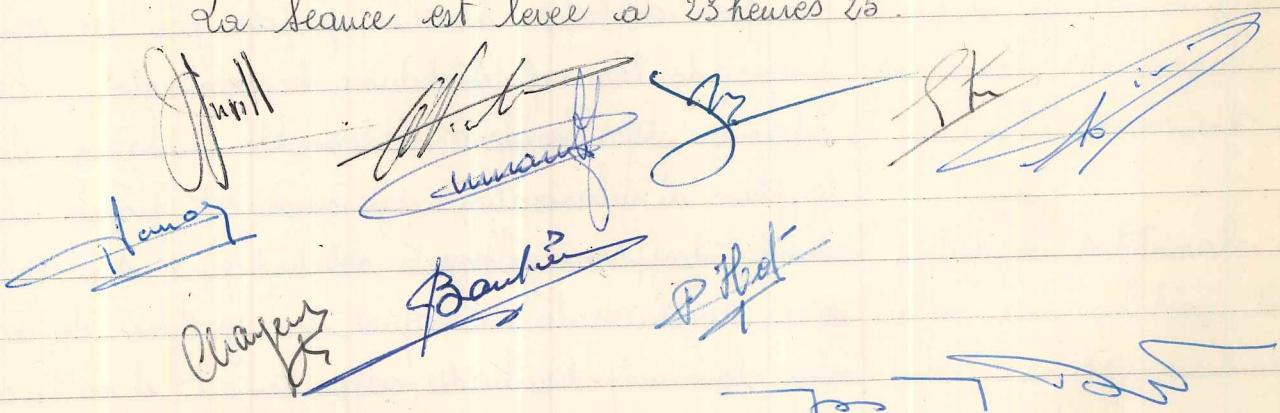
### Session du Conseil municipal

#### 12<sup>e</sup>) Session du Conseil municipal:

Le Conseil sur l'avis de son cbaine, compte tenu de l'importance de ses travaux, décide de siéger en session. Il fixe sa prochaine réunion au Samedi 4 décembre à 17 heures.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 23 heures 25.



### Session du quatre décembre mil neuf cent soixante cinq

Le quatre décembre mil neuf cent soixante cinq à dix sept heures, le Conseil municipal de la commune de Cenoncy, régulièrement convoqué s'est réuni à la cbaine, en séance extraordinaire, sous la Présidence de son cbaine.

Etaient présents: H. H. Robert cbaine Président, Judith Adjoint, Alice, Goudy, Changenet, Legrand, Linoeflet, Baulieu, Hot, Violette, Louet, Gilles, formant la majorité des membres en exercice.

Abstiens excusés: H. H. Robert, Roy, Bumant, Gilbert qui a donné pouvoir à M. Robert, Thont qui a donné pouvoir à M. Goudy.

Secrétaire: M. Changenet.

Le cbaine ouvre la séance, et fait dérouler le compte rendu de la séance précédente.